

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIIN 2024

Le 24 juin de l'an 2024 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 8

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MOREL Jean Pierre, POUZIN Chantal, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine.

Absents représentés :

VANARET Laurence, représentée par **CHEVROL** Nadine
MASSON Serge, représenté par **POUZIN** Chantal

Nbre de votants : 10

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 13 mai 2024 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 13 mai 2024. Aucune remarque n'est formulée, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	15-2024	VRA convention avec CITEO relative à la gestion des déchets abandonnés
2		Informations diverses

1- Délibération N° 15-2024- VRA convention avec CITEO relative à la gestion des déchets abandonnés :

Tous les conseillers ont été destinataires de la convention.

Il s'agit de signer une convention, en application du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), avec CITEO, entreprise privée à but non lucratif spécialisée dans le recyclage des emballages et papier graphique (anciennement éco-emballage). CITEO est agréé par l'État, par arrêté du 30 septembre 2022 pour la REP relative aux emballages ménagers.

Le nouveau cahier des charges d'agrément prévoit notamment un soutien pour la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets d'emballages ménagers abandonnés sur l'espace public.

La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Sur le territoire de Valence Romans Agglo, les actions pour prévenir et traiter les déchets abandonnés diffus relèvent des compétences des communes membres.

Dans un souci de solidarité territoriale, Valence Romans Agglo souhaite donc s'engager dans cette démarche afin de permettre à ses communes membres de bénéficier des soutiens de CITEO.

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO propose aux communes de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo sera le mandataire. Les soutiens lui seront donc versés par CITEO, charge à la communauté d'agglomération de les répartir entre les collectivités mandantes.

Dans l'hypothèse où les 54 communes délibéreraient pour approuver la convention de mandat proposée avec Valence Romans Agglo, le soutien financier annuel pourrait ainsi s'élever à environ 650 000 € (sur la base des populations municipales en vigueur au 1er janvier 2023).

La proposition de répartition des soutiens reçus par Valence Romans Agglo et reversés aux communes, dans un souci d'équilibre rural/urbain, est la suivante :

- 50% des montants perçus répartis en fonction des barèmes CITEO afin de soutenir l'effort de propreté supporté par les villes,
- 50% des montants perçus répartis selon le nombre de sites de collecte en apport volontaire présents sur chaque commune afin d'aider les communes passées en apport volontaire.

La ventilation sera réalisée sur la base des populations et des matériels connus au 31 décembre de chaque année, soit pour l'année 2024 : 157 habitants et 2 points d'apport volontaires pour 8 containers.

La proposition de solliciter les soutiens CITEO sous forme de groupement présente les avantages suivants :

- Désignation d'un agent de Valence Romans Agglo comme responsable unique « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » et élaboration d'un plan unique de lutte contre les déchets abandonnés (deux exigences de la convention), pour l'ensemble du territoire de l'agglo.
- Expérience de Valence Romans Agglo en matière de conventions avec les éco-organismes,
- Le coût inhérent à cette ingénierie supporté financièrement par Valence Romans Agglo, ce qui permet aux plus petites communes de bénéficier du dispositif,
- Echanges d'expériences entre les communes facilités, notamment en s'appuyant sur la commission ALEMA de Valence Romans Agglo,

Echanges :

La somme attribuée est de 827,01 € pour la commune.

La convention est signée pour un an, renouvelable jusqu'en 2028.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat VRA avec Citéo relative à la gestion des déchets abandonnés

2- Informations diverses:

Salle associative : Groupama a transmis le dossier au service juridique, qui ne prend pas en charge les dégâts quand il y a eu DP ou PC, ce qui est le cas.

L'assurance de l'orthophoniste veut engager notre responsabilité civile, la commune n'étant pas responsable de la situation, celle-ci ne peut pas fonctionner.

Le conseil municipal décide d'effectuer la remise en état de la salle, en se réservant les travaux de peinture. Les travaux seront faits pendant le congé de maternité de l'orthophoniste.

L'électricien doit intervenir pour remettre en fonctionnement la VMC.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise THOMASSE (5774 € TTC pour la remise en état du plafond et des murs sans la peinture) et de confier les travaux d'électricité à l'entreprise AEC pour un montant de 2862 € TTC.

Place : Une réunion a eu lieu le 28 mai en présence de l'architecte, du bureau d'étude, de l'entreprise Cheval, et de VRA. L'entreprise Cheval doit transmettre au BE, le chiffrage d'une autre solution. VRA ne prend aucun travaux en charge. Le BE et l'architecte nous ont fait remarquer que ce sont les aléas d'un chantier et que toute modification a forcément un coût.

Dans un premier temps seule la gestion des eaux pluviales de la partie amont de la place sera réalisée en acheminant l'eau dans le caniveau existant.

Eaux pluviales : Le département a confirmé la prise en charge d'un ouvrage au niveau de la jonction du

fossé et de la départementale 355. Un chargé de mission de VRA en charge du ruissellement est venu voir sur place. L'entreprise Cheval lui a transmis le projet.

A minima une convention doit être signée entre la commune et le privé, elle doit être très précise, sinon il faut faire une DUP. Nous attendons le retour de l'ingénieur gestion des ruissellements de VRA et nous lui transmettrons l'ébauche de convention pour avis (la convention sera ensuite soumise au propriétaire). Une délibération sera nécessaire.

Montée du bois d'Onay :

Le devis de l'entreprise CHARIGNON (39 359 €) est plus élevé que celui de l'entreprise CHEVAL (37 122 €). VRA et L'entreprise CHEVAL sont venus sur place. Un devis plus détaillé a été envoyé et transmis à VRA qui pourrait prendre en charge les regards (ouvrages enterrés).

Point sur l'arrivée de la fibre : La commune a interpellé l'entreprise Orange sur l'implantation de poteaux à un 1m de ceux existants. Une réunion, sur place, a eu lieu le 27 mai. Le problème est récurrent dans les communes, le SDED est régulièrement interpellé à ce sujet. ENEDIS s'est engagé à optimiser les supports communs et ainsi diminuer l'impact visuel et environnemental. La présidente du SDED nous conseille de demander à Orange le calcul de charge effectué par ENEDIS.

Subvention région : Bonus ruralité (24 000€). Avant fin juillet, nous devons faire un retour sur la situation des dossiers potentiels de notre commune. Une partie (2800 €) va être utilisée pour le toit de la salle associative.

On peut envisager de constituer un dossier économie d'énergie et amélioration des bâtiments avec le changement des fenêtres de la salle associative, l'isolation de la cave avec éventuellement le remplacement du plancher et son revêtement, le changement des luminaires dans les bâtiments publics (devis AEC : 1 263 €).

Projet chaufferie bois : une entreprise est venue et doit faire des propositions et un devis. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Conseil d'école : diminution du nombre d'enfants 132 prévus à la rentrée 2024 pour 141 en 2023.

Fête de l'école vendredi 28 juin :

Remise de dictionnaires et départ en retraite de Chantal Germain et Chantal Vert le 2 juillet.

Mise en place d'un PEDT qui permettra d'alléger les effectifs. Les AESH seront prises en charge par l'état pendant la pause méridienne.

Marché public à procédure adaptée : GUILLAUD traiteur est le seul à avoir répondu.

Permanence bureau de vote élections législatives les 30 juin et 7 juillet : 8h – 18h

Proposition : plages horaires 8h – 11h30 / 11h30 – 15h / 15h – 18h

La séance est levée à 21h40

PV approuvé lors du Conseil Municipal du 29 juillet 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance



